

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement de renouveler le matériel de VIA et d'assurer l'adoption de la loi sur le service voyageurs qui donnerait à la société les moyens de donner le service dont le Canada a besoin.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition à présenter, dont les signataires sont pour la plupart de Sackville, une localité de ma circonscription. Les pétitionnaires expriment leur opposition à la nouvelle taxe sur les produits et services. Ils demandent humblement au Parlement de ne pas l'adopter.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je voudrais de nouveau présenter une pétition, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement. Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de considérer les leçons de patinage comme des services d'éducation et de ne pas assujettir à la taxe sur les produits et services les frais de cours, la location d'installations, l'achat d'équipement de patinage et autres dépenses connexes.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de déposer aujourd'hui cinq pétitions qui ont été jugées correctes quant à leur forme et à leur contenu. Ces pétitionnaires s'opposent catégoriquement au projet du gouvernement qui consiste à imposer une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services le 1^{er} janvier 1991.

Ils estiment que cette taxe sera cachée et qu'elle constituera ainsi un fardeau très inéquitable. Tous les produits et services seront assujettis à la taxe, portant injustement un dur coup aux Canadiens à bas et à moyens revenus. Les pétitionnaires croient que cette taxe de 7 p. 100 constituera un fardeau très lourd pour les petites entreprises et s'opposent fermement à son imposition, car, à leur point de vue, elle représentera une ponction fiscale sans précédent et entraînera non seulement une hausse des impôts, mais aussi une poussée inflationniste, un relèvement des taux d'intérêt et une augmentation du chômage.

D'après un sondage de la maison Gallup, les conservateurs ne récoltent plus que 17 p. 100 des intentions de vote. Ils devraient donc renoncer à ce projet.

M. le Président: Peu importe ce que le député a lu ou ce que révèlent les sondages, il sait qu'il ne peut faire de discours pendant la présentation d'une pétition.

M. Gauthier: Eh bien, à 17 p. 100, ils ne devraient pas imposer cette taxe.

M. le Président: Le député sourit. Il sait bien, il sait mieux que la plupart d'entre nous à quoi s'en tenir.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des centaines de personnes de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce à Montréal qui s'opposent vigoureusement à la taxe sur les produits et services parce qu'elle constitue une razzia fiscale sans précédent contre les Canadiens et qu'elle fera augmenter non seulement leurs impôts mais aussi l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage. Elles demandent au gouvernement de renoncer à cette taxe et de revenir à la case départ.

[Français]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs du Canada qui s'opposent à la TPS. Ils prient le gouvernement de rejeter le projet de loi qui propose la TPS à ce Parlement.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 226.

[Texte]

LE SERVICE DE VOLS D'AFFAIRES

Question n° 226—**M. Milliken:**

En ce qui concerne chaque année, de 1985 à 1989, le gouvernement a-t-il engagé des dépenses d'exploitation pour sa flotte d'appareils Challenger destinés aux voyageurs officiels et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils au total?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): En ce qui a trait au Ministère de la Défense nationale, de 1986 à 1989, le gouvernement a engagé des dépenses de voyages d'affaires. Les coûts marginaux des vols des avions Challenger (comportant les coûts marginaux de fonctionnement des avions;